

Procédure de collecte d'autres mosquées à Guyancourt.

Afin de nous permettre de traiter votre demande de collecte à la mosquée de Guyancourt, merci de nous transmettre, le plutôt possible les pièces suivantes:

1. Copie officielle de l'existence de l'association
 - a. Déclaration préfectorale
 - b. ou Déclaration au journal officiel

2. Copie du projet
 - a. Promesse de vente local/maison/pavillon/terrain
ou
 - b. Compromis de vente ou Acte de propriété du terrain avec le Permis de construire
 - c. Etude et brochure si disponible, ou autre permettant de mieux comprendre le projet.

Si acceptation de votre demande une date vous sera communiquer.

3. Lettre du président (ou son adjoint) de votre association désignant et autorisant le chargé de la collecte dont la présence est obligatoire le jour de l'opération.
 4. Se présenter au moins 30 minutes avant la prêche du vendredi
- Après la collecte, le compte se fera en présence du chargé des collectes de notre mosquée : Trésorier, ou l'Adjoint-Trésorier
 - Un bon (2 exemplaires) doit être rempli et signé, le jour même, par votre chargé de collecte motionnant la date et la somme récoltée.
 - Le trésorier de l'UMG encaisse l'argent collecté sur son compte bancaire puis il fait un virement sur le compte de l'association invitée ou bien il établit un chèque à son ordre le jour de la collecte selon disponibilité. (prévoir un Rib SVP)

Important :

- Afin de ne pas pénaliser le projet de Mosquée à Guyancourt, il sera déduit de la somme collectée la moitié pour notre mosquée à hauteur de la moyenne collectée chez nous pendant les 4 derniers vendredis.

Pour information, le 1er prêche du vendredi à Guyancourt débute à 12h30 le deuxième à 13h15 sur toute l'année.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION